

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CINQ CENT VINGT-CINQUIÈME (525^e) RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, TENUE LE 20 FÉVRIER 2024, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS ET EN VISIOCONFÉRENCE.

RÉSOLUTION CAD-13209

Mise à jour du budget de fonctionnement
de l'Université du Québec à Chicoutimi
pour l'année 2023-2024

- ATTENDU** le Règlement général 4 « Pouvoirs des instances statutaires »;
- ATTENDU** le Règlement relatif aux affaires administratives;
- ATTENDU** la résolution CAD-13028 du Conseil d'administration relative au budget initial du fonds de fonctionnement et plan des effectifs de l'Université du Québec à Chicoutimi pour l'année 2023-2024;
- ATTENDU** la résolution CAD-13159 du Conseil d'administration relative à la Révision du budget de fonctionnement et du plan des effectifs de l'Université du Québec à Chicoutimi pour l'année 2023-2024 en date du 24 octobre 2023;
- ATTENDU** le rapport du directeur du Service des ressources financières concernant la mise à jour budgétaire;
- ATTENDU** le plan de transition;
- ATTENDU** la recommandation de la vice-rectrice aux affaires administratives et aux ressources;

Sur proposition de Vincent Morin, appuyée par Patrick Giroux, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- 1- **D'** adopter le budget de fonctionnement de l'Université du Québec à Chicoutimi pour l'année 2023-2024 mis à jour, tel qu'annexé à la présente pour en faire partie intégrante;
- 2- **D'** autoriser la transmission d'une lettre signée du Conseil d'administration au ministère de l'Enseignement supérieur afin de sensibiliser aux impacts budgétaires pour l'UQAC de la décision de faire en sorte que les étudiants en double diplomation soit considérés comme des étudiants en équivalence à temps plein mais sans financement lié.

La secrétaire générale,

Nathalie Gagnon

Signé avec ConsignO Cloud (22/10/2024)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Nathalie Gagnon

Saguenay, le 21 février 2024